

Rapport sur le préavis municipal relatif à l'adhésion de notre commune à la société anonyme "Centre Sportif Régional de Borné Nau SA" à Grandson, ainsi que la demande de crédit de CHF 85'837, pour l'achat des actions.

---

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie le 27 novembre au bureau communal et le 3 décembre à la salle du Moulin.

Nous remercions Patrick Jaggi, Syndic et municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 14 novembre 2018
- Comptes communaux 2017

Sur le fond, la commission comprend et admet la nécessité de nouvelles salles de gymnastiques pour les élèves du collège de Borné-Nau à Grandson.

Il apparaît cependant clairement que le projet présenté dépasse les besoins purement scolaires. Ce projet à 17 millions résulte des choix et de décisions de la seule commune de Grandson qui désire se doter d'un instrument d'infrastructure sportive luxueux. En effet, la mezzanine, la salle de musculation et les gradins ne sont pas nécessaires dans le cadre de l'enseignement du sport à l'école,

D'autre part, nous n'avons à aucun stade été associé au projet. Il devait à l'origine être financé par la seule commune de Grandson. L'explosion des coûts pour les aménagements cités plus haut, a conduit cette dernière à faire appel aux communes de l'arrondissement scolaire pour le financer et pour cautionner un emprunt de 10'720'000.-

Dans tous les cas, en tant que membre de l'ASIGE et du RADEGE, nos contributions à ces organismes augmenteront de 70'000.- à partir de 2020 pour payer la location purement scolaire de ce complexe.

En résumé, le rapport risque/bénéfice de la création de cette société anonyme est favorable à Grandson et défavorable aux autres commune du groupement, qui n'auront le choix que de payer et de se taire.

Il en va ainsi des actionnaires minoritaires, puisque nous n'aurons que 8% des actions de la future SA.

En tant que maître d'ouvrage et décideur du projet, la commission est d'avis que la commune de Grandson doit assumer ses choix.

En conclusion, compte tenu de l'état de nos finances et du montant de nos emprunts, la commission recommande au Conseil de refuser l'adhésion de Concise à cette société.

Pour la commission des finances:

Daniel Nussbaum

Vincent Guyot

Eloi Du Pasquier